

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2019

Convocations adressées le 30 octobre 2019

ORDRE DU JOUR

- *Remplacement épareuse ?*
- *Rénovation éclairage au stade ?*
- *Mise aux normes électriques de la salle des loisirs*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil dix-neuf et le vendredi huit novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : M. Vincent AHÛ, Mme Aline GALLY, Adjoint ;
Mmes Bernadette BARBIER, Monique OTTELET ;
M. Pascal FEVRE

Absents excusés : Mme Isabelle DOMINJON (pouvoir à Maurice MOCQUOT), Mr Bernard DEVELEY

Absents :

Secrétaire : Mme Bernadette BARBIER



REPLACEMENT EPAREUSE ? :

Visa Préfecture le :

Le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer l'épareuse âgée de 27 ans et qui arrive en fin de vie. Après étude des différents devis, le Conseil Municipal décide de retenir le fournisseur MALECOT POIRIER pour une épareuse débroussailleuse KUHN d'un montant de 24 600.- € TTC.

RENOVATION ECLAIRAGE AU STADE :

Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude faite par le SDEY pour la rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur et du terrain d'entraînement. L'estimation s'élève à 110 000.- € TTC, projet subventionné à 50 % par le SDEY et susceptible de recevoir une aide la Fédération de Football. Le projet étant lourd, le Conseil Municipal, après délibération (5 contres et 1 abstention) décide de ne pas imposer ce projet à la future équipe municipale qui pourra si elle le souhaite le réétudier ultérieurement.

MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DE LA SALLE DES LOISIRS :

Préfecture le :

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'APAVE est venue contrôler la conformité électrique des bâtiments communaux. Suite au rapport de l'APAVE, l'entreprise AD électricité a établi un devis pour un montant de 2 047.61 € TTC pour la mise aux normes électriques de la salle des loisirs. Le Conseil Municipal accepte le devis.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Préfecture le :

**** L'indemnité au Percepteur :** *Le Conseil Municipal accepte de verser au Percepteur de Chablis l'indemnité de Conseil pour l'année 2018 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours, soit un montant de 329.73 € net.*

Visa Préfecture le :

**** Décisions modificatives du Budget Commune 2019 :**

- **FPIC** (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : *Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ajouter 100.- € sur la ligne FPIC (c/739223) par prélèvement au dépenses imprévues (c/022)*

Préfecture le :

** **Devis Signaux Girod** : Le Conseil Municipal accepte le devis de Signaux Girod d'un montant de 841.61 € TTC pour l'implantation de 2 panneaux « cédez le passage » au carrefour de la rue de Besançon et Rue Haute.

Préfecture le :

** **Logiciels informatiques** : Le Conseil Municipal accepte le devis de CERIG pour un montant de 1 182.- € TTC pour l'ajout de 2 logiciels (immobilisation et budget) pour la dématérialisation des données.

Préfecture le :

** **Dématérialisation des actes administratifs** : Le Conseil Municipal accepte l'avenant à la convention pour la dématérialisation des actes suite à un changement d'opérateur de transmission des actes.

Préfecture le :

** **Vente de la parcelle cadastrée ZE n°71** : Le Maire fait lecture du courrier de M. Vincent POMMIER par lequel il demande l'achat de la parcelle cadastrée ZE n°71 pour son exploitation. Le Conseil Municipal accepte le principe de la vente de la parcelle et dit que tous les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acheteur.

Visa Préfecture le :

** **Recensement de la population 2020** : Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu en janvier / février 2020. L'Etat versera une dotation de 616 € pour la rémunération des Agents. Le Conseil Municipal décide de désigner :

- Agent coordonnateur : Jessica DEFAIX
- Agent recenseur : Patrick GALLY

** **Don** : Le Conseil Municipal accepte le don 500 € concernant la vente du corbillard.

La séance a été levée à 22h00.

Varenes, le 13 novembre 2019

Le Maire,

Maurice MOCQUOT